

CONTRIBUTIONS ANNUELLE DES FAMILLES

Cette contribution sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement dans les domaines de l'animation pastorale et éducative. Elle permet également l'entretien du foncier et l'acquisition de certains matériels d'équipements scolaires.

Nous souhaitons rendre la scolarisation dans notre établissement accessible au plus grand nombre aussi nous proposons 3 tarifs déterminés d'après les revenus des familles.

TARIFS	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Revenu fiscal divisé nombre de parts	Entre 0 et 9 999€	Entre 10 000 et 19 999€	Supérieur à 20 000€
MATERNELLE	155 €	260 €	330 €
PRIMAIRE	255 €	360 €	435 €
COLLEGE	400 €	520 €	650 €
LYCEE GENERAL & TECHNIQUE	405 €	550 €	665 €
B.T.S. C.G	655 €	820 €	925 €
B.T.S C.I.	655 €	820 €	925 €

Exemple de calcul :

- Famille (père et mère) avec 2 enfants et 35000 € annuel de revenu fiscal :
 $35000 / 3 \text{ parts} = 11.667 \text{ €}$ > le tarif 2 s'applique

Les familles doivent fournir à la rentrée scolaire leur dernier avis d'imposition (date limite le 15 septembre) faute de quoi, le tarif 3 est appliqué.

AUTRES TARIFS ANNUELS

DEMI - PENSION / PENSION

	Demi- pension	Pension	Repas occasionnels
MATERNELLE - PRIMAIRE	700 €	-	5.50 €
COLLEGE	840 €	-	6.85 €
LYCEE	840 €	2 630 €	6.85 €

DIVERS

MATERNELLE - PRIMAIRE	210 €
Garderie occasionnelle	3€ / matin ou après-midi
COLLEGE - LYCEE	220 €